

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 14 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 15

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 12

AYANT DONNÉ POUVOIR : 6

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 6

Le 14 octobre 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Les Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séiez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurent CHELLE donne pouvoir à Laurence REGNIER

Gérard VERNAY donne pouvoir à Thierry GAIDE

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Patrick MARTIN donne pouvoir à Lionel ARPIN

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Yannick AMET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD est désigné secrétaire de séance

2025-209

BLABLACARDAILY : POURSUITE DE LA POLITIQUE D'INCITATION FINANCIERE A LA PRATIQUE DU COVOITURAGE JUSQU'EN DECEMBRE 2026 ET DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2025

Depuis octobre 2023, la communauté de commune de Haute Tarentaise et l'ensemble des EPCI de Tarentaise soutiennent le covoiturage du quotidien à travers une stratégie d'incitation financière. Cette stratégie, mise en place depuis un an à l'échelle de la Savoie, apporte une solution aux personnes non véhiculés et permet de réduire l'impact environnemental lié à l'autosolisme.

Le principe permet aux usagers covoiturant via une plateforme de mise en relation :

- de voyager gratuitement pour les passagers
- de bénéficier d'une incitation financière pour les conducteurs.

Cette politique d'incitation financière s'accompagne d'un plan de communication et d'un dispositif d'animation, avec l'appui de l'Agence Ecomobilité.

L'objectif est d'encourager la pratique du covoiturage, afin de limiter le nombre de voitures sur les routes et la pollution engendrée, en optimisant le taux d'occupation des véhicules en circulation. Cela représente également une solution de déplacement pour les personnes en situation de précarité.

Lors du conseil communautaire du 16 mai 2023, il a été validé une expérimentation d'un an. Au vu des résultats encourageants, le conseil communautaire du 18 mars 2025 a validé le prolongement pour une année supplémentaire, soit jusqu'en décembre 2025. Ainsi qu'un allongement de l'enveloppe budgétaire initialement prévue.

Les deux premières années d'expérimentation ayant été concluantes, les territoires de Tarentaise se sont accordés pour poursuivre l'expérimentation jusqu'en décembre 2026, afin d'ancrer dans les mœurs la pratique du covoiturage.

Pour cela, la CCHT contractualise avec la plateforme de covoiturage BlaBlaCar Daily qui assure la gestion du dispositif.

Suite à l'arrêt du dispositif par la communauté d'agglomération d'Arlysère, il a été convenu par les collectivités de Tarentaise et par la commission mobilité – transport - habitat de prendre en charge les trajets depuis et vers Arlysère jusqu'à décembre 2025. Cette prise en charge n'atteint pas le budget actuel, puisqu'il s'agira d'une prise en charge à hauteur de 215.95€.

Pour l'année 2026, une enveloppe de 40 000€ sera inscrite au budget 2026 pour renouveler l'incitation qui devrait être prise en charge à 50% par le Fonds Vert (plan national covoiturage).

Une délégation de compétence partielle a été obtenue auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes sur le bloc 4 « Mobilités partagées ».

VU les faits exposés ci-avant,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le conseil communautaire, après avoir délibéré :

- **ACCEPTE** la mise en place d'une incitation financière à la pratique du covoiturage et donc la contractualisation avec l'entreprise BlaBlaCar Daily.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en place de cette stratégie d'incitation au covoiturage, et notamment la passation d'une convention avec l'entreprise BlaBlaCar Daily, ainsi que la réalisation d'un dossier de subvention au titre du Fonds Vert.

Yannick AMET
Président

